



Située au cœur de la Province du Hainaut, à 30 minutes de Bruxelles, Mons et Charleroi, la Ville de La Louvière, en ce compris le CPAS de son ressort, est le premier employeur public de la région du Centre avec un personnel de ± 1500 collaborateurs.

Nous sommes à la recherche, pour nos services financiers de Comptables enthousiastes, motivées - motivés à relever de nouveaux défis.

Votre mission : Sous la responsabilité du responsable de service, vous vous occupez notamment :

- de l'encodage des extraits de compte
- de l'encodage des factures d'achats et paiements
- de la gestion des rappels
- du contrôle de la comptabilisation des traitements et suivi du recouvrement des indus salariaux
- de l'établissement des fiches fiscales annuelles
- des déclarations TVA
- du suivi de la déclaration du précompte professionnel
- du suivi financier des dossiers subsidiés
- du contrôle des budgets, des modifications budgétaires et des comptes
- du contrôle des comptes des ASBL
- des travaux comptables divers (Comptabilisation des comptes « périscolaire » et « documents en ligne », comptabilisation des irrécouvrables, écritures de fin d'exercices, analyse des comptes généraux, gestion des comptes d'attentes ...).
- des opérations de clôture comptable

Votre profil Vous êtes titulaire d'un baccalauréat en comptabilité

- Vous faites preuve d'autonomie, de pro-activité, d'organisation, de rigueur, vous êtes méthodique, vous avez l'esprit analytique, critique et synthétique.
- Vous utilisez couramment l'outil informatique (surtout Excel) et possédez une aptitude au travail en équipe.
- Une expérience dans la pratique de la comptabilité communale et en analyse de comptes annuels sont des atouts.
- La connaissance de la réforme APE et du financement Maribel est un atout.

Nous vous offrons

- Une échelle RGB B1 de Comptable graduée ou gradué
- les engagés en qualité de contractuel sous un contrat de longue durée (contrat à durée indéterminée ou de remplacement de longue durée) seront versés dans une réserve de recrutement statutaire.
- Une rémunération mensuelle brute de base de 2.802,93 € et des chèques repas.
- Horaire flexible, minimum 30 jours de congés par an, du télétravail structurel
- Des possibilités de formation et d'évolution de carrière
- Une fonction intéressante, avec des degrés de responsabilité divers, dans une Administration offrant un réel équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Intéressé(e) ? Faites-nous parvenir, avant le 26/10/2022, votre lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae et de la copie de votre diplôme par courriel à l'adresse : emploi@lalouviere.be en l'intitulant : « Candidature pour la réserve de comptables Ville et CPAS »

Vous êtes porteur d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie ? Votre candidature est également la bienvenue (voir verso).



Conditions générales de recrutement

Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure.

Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail ou par téléphone (064/27.80.39) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place les adaptations nécessaires dans la mesure des possibilités de l'administration. Sur demande, les possibilités d'adaptation sont communiquées.

Afin de pouvoir être désignée - désigné, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Être belge, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou encore ressortissant hors de l'Union européenne.
2. Les personnes ressortissant hors de l'Union européenne restent soumises à la réglementation relative à l'occupation des travailleuses étrangères - travailleurs étrangers applicable en Région wallonne et doivent présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, la preuve du respect de cette réglementation. Elles se conforment aux instructions de l'Administration à ce sujet
3. Jouir de ses droits civils et politiques ;
4. Être de conduite irréprochable et fournir un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
5. Être âgée - âgé de 18 ans au moins à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures ;
6. Être titulaire du diplôme ou du certificat d'études exigé pour l'emploi à conférer, tel que précisé dans les conditions particulières d'accès aux divers grades et fonctions ;
Peut également participer à l'examen de recrutement, l'étudiante - l'étudiant qui suit la dernière année des études pour l'obtention du diplôme requis. En cas de réussite à la sélection, la candidate - le candidat ne pourra toutefois rentrer en service que lorsqu'elle -il sera titulaire du diplôme requis.
Pour la ou le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer.
7. Justifier d'une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
8. Réussir un examen de recrutement comportant :

Une épreuve écrite de mise en situation professionnelle comportant au moins :

La rédaction d'un rapport ou d'un acte administratif (documentation mise à disposition si besoin en est) et/ou l'analyse d'un cas précis en rapport avec la fonction à exercer (documentation mise à disposition si nécessaire) et/ou des questions relatives au règlement général sur la comptabilité générale et à la comptabilité communale (cotation sur un total de 120 points)

Un entretien oral visant à évaluer les aptitudes et les compétences professionnelles du candidat (cotation sur un total de 80 points)

L'épreuve écrite est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 50% à l'épreuve écrite, seront invités à participer à l'épreuve orale. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.

Une convocation reprenant toutes les informations utiles sera adressée par mail aux candidats qui répondent, à la clôture de l'appel, aux conditions requises.

La candidate - le candidat en possession d'un diplôme supérieur à celui fixé dans l'avis d'appel ne pourra en aucun cas se prévaloir de ce titre pour une éventuelle revalorisation d'échelle en cas de désignation.

[Des renseignements complémentaires sur la fonction peuvent être obtenus auprès de Madame Valérie Dessalles, Directrice Financière Ville 064/27.78.15 ou Monsieur Olivier Dascotte, Directeur financier ff CPAS 064/77.39.05](#)